



Petites villes *de demain*

Guide de mise en œuvre de votre projet



Octobre 2021

“



Si les petites centralités font face à de nombreuses difficultés, elles sont également le lieu d'innovations et ont démontré durant la crise sanitaire de la COVID-19 leur attractivité, leur capacité à inventer des modalités de vie et à créer de la valeur. Grâce à ce programme cousu-main pour ces villes et les territoires ruraux qui les environnent, Petites villes de demain s'inscrit dans la droite ligne du plan de relance, en concrétisant la « nouvelle donne territoriale » et ses deux piliers : la transition écologique et la résilience.

**Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités territoriales**



Reconversion de friche urbaine, installation de tiers lieux numériques culturels, rénovation du bâti ancien, réaménagement des espaces publics du centre-bourg... le programme Petites villes de demain **apporte un accompagnement sur-mesure aux petites centralités pour mettre en œuvre un projet de territoire global et opérationnel**, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et des territoires ruraux alentours, et relever les défis des transitions.

Pour ce faire, le programme s'inscrit dans un temps long pour outiller les élus et leurs équipes durant toute la durée de leur mandat afin qu'ils puissent concrétiser leurs actions, dans une logique de « cousu-main ». Le Plan de relance, en misant sur la transversalité des politiques publiques, est venu amplifier encore davantage cette puissante dynamique en faveur des petites centralités.

Au-delà de l'apport en ressources d'ingénierie, financières ou technique, le programme permet le partage d'expériences et la mutualisation des bonnes pratiques dont l'objectif est de **transformer des expériences locales en apprentissages collectifs**.

Depuis bientôt deux ans, l'Agence nationale de la cohésion des territoires pilote des programmes d'appui nationaux comme celui du programme Petites villes de demain et offre un accompagnement en ingénierie « cousu-main ». Pour cela, l'Agence mobilise les préfets, délégués territoriaux de l'ANCT dans chaque département, qui sont les interlocuteurs privilégiés des collectivités territoriales. **L'offre de service est enrichie régulièrement grâce à la mobilisation de nos partenaires** et en particulier l'Anah, la Banque des Territoires, le Cerema et l'Ademe. Enfin, le programme Petites villes de demain contribue directement aux Contrats de relance et de transition écologique.

Caroline Cayeux, présidente de l'Agence nationale de cohésion des territoires, maire de Beauvais



Lancé il y a plus d'un an à Barentin, le programme Petites villes de demain rentre dans sa phase d'application concrète. Ce plan propose un ensemble de dispositifs que les petites villes doivent bien s'approprier.

Petites villes de demain est en effet **une boîte à outils qui doit permettre aux territoires de faire face à leurs défis spécifiques dans une logique de « cousu main »**. Chaque collectivité doit pouvoir piocher et utiliser le dispositif dont elle a besoin.

Mais pour prendre le bon outil, il faut d'abord avoir une bonne connaissance des différents instruments proposés : le soutien à l'ingénierie avec notamment le subventionnement de chef de projet, les financements thématiques et l'accès au Club Petites villes de demain. Le programme met à disposition des territoires ces différents dispositifs précieux et complémentaires qui ne sont pas encore tous connus dans les petites villes.

C'est tout l'intérêt de ce guide **de permettre aux territoires de mieux appréhender les différents volets du plan et accélérer la revitalisation de nos territoires** qu'on appelle tous de nos vœux. Je remercie très sincèrement les équipes de l'ANCT.

Christophe Bouillon, président de l'Association des petites villes de France, partenaire national du programme, maire de Barentin

1

Contexte et objectifs du programme Petites villes de demain

Le programme Petites villes de demain de en bref

OBJECTIFS

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de **donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire**. Il constitue un volet des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Ce programme est un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme donne aux territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques de l'ensemble des parties prenantes du projet local de revitalisation.

Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires fondateurs du programme. Le programme est déployé sur l'ensemble du territoire national. Il est décliné localement.

Le programme Petites villes de demain est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qui anime au niveau national le large collectif de financeurs (ministères, Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe) et de partenaires dans l'action. Les préfets de département, délégués territoriaux de l'ANCT, pilotent au niveau local le programme et accompagne les élus.



« Ce programme multithématique et multi acteurs nous appelle à nous saisir des enjeux du mode d'habiter de demain, dans un tissu urbain existant et à choisir ensemble le processus d'élaboration et de construction de ces nouveaux produits. Nous travaillons aujourd'hui sur une planification des projets qui peut et doit se faire à différentes échelles (communales, intercommunales...) »

Martin Sotton, maire de Thizy-les-Bourgs (69)

Le programme Petites villes de demain est un outil supplémentaire pour mener à bien nos projets, pour le logement, les mobilités, le tourisme, le numérique... Si le volet financement est important, je mise aussi sur le soutien des partenaires qui ont signé avec nous, la Poste, l'OPAC et la SNCF, notamment. La mise en réseau induite par ce programme me semble enfin un atout majeur pour relever le défi de la redynamisation de notre territoire.

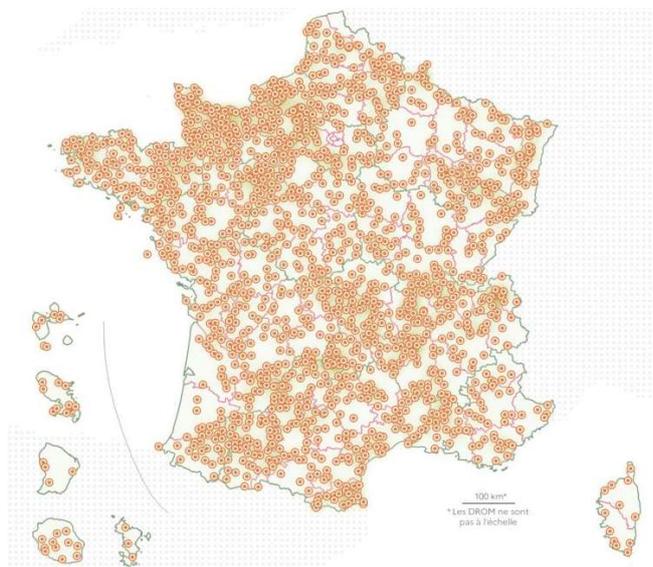


Fabrice Pannekoucke, maire de Moûtiers (73)

PORTRAIT DES COLLECTIVITES DU PROGRAMME

Petites villes de demain concerne plus de 1 600 communes en France métropolitaine et dans les DROM, soit environ **7 millions d'habitants (10% de la population française)**. Au total, **30% de la population française vit autour et au sein des Petites villes de demain**. Près de 50% de ces communes comptent moins de 3 500 habitants.

Plus des deux-tiers des collectivités sont des centres intermédiaires d'équipements et de services, et **72% sont situés en espace peu dense**. Les villes et intercommunalités du programme sont donc en majorité des collectivités rurales qui rayonnent sur un territoire plus vaste.



Retrouver ces données et aller plus loin avec l'Observatoire des territoires

Pour découvrir de nombreux indicateurs, à l'échelle nationale, territoriale, voire de chaque commune, rendez-vous sur l'Observatoire des territoires de l'ANCT : <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr>

Population



des habitants des communes PVD ont **plus de 75 ans** contre 9,3% à l'échelle de la France



des communes PVD comptent **moins de 3 500 habitants**



10% de la population française vit dans une commune PVD

Emploi



de **taux de chômage** contre 13,9% à l'échelle nationale

La situation des communes PVD est globalement plus fragile que dans le reste des communes de France. A noter, les actifs vivent et travaillent davantage dans leur commune que les actifs à l'échelle française.

Logement



de **taux de vacance** de longue durée des logements du parc privé contre 3,5% au niveau national

La vacance est un phénomène complexe recouvrant des causes multiples liées à la fois aux caractéristiques des logements, de leurs propriétaires, et aux contextes locaux.

Patrimoines



des communes PVD possèdent au moins un **monument historique**.

256

communes PVD sont dotées d'un **Site Patrimonial Remarquable**.

Un programme qui accélère les projets du territoire

Au travers de Petites villes de demain, l'Etat et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires. L'Agence nationale de cohésion des territoires pilote la mise en œuvre de ce programme, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département.

Le programme Petites villes de demain bénéficie des enseignements de l'expérimentation centres-bourgs portée par l'Etat de 2014 à 2020 et qui accompagnait une cinquantaine de collectivités, ainsi que de nombreuses dynamiques locales individuelles ou portées par l'Etat, les Régions ou les Départements. Cet historique a conforté le programme dans une approche sur-mesure en fonction des territoires et des projets de chaque commune.

Accompagner l' élu tout au long de son projet, de l'idée aux impacts

UN APPORT EN COMPÉTENCES POUR CONCEVOIR ET PILOTER LE PROJET

Subvention d'un poste de chef de projet.
Financement d'études et d'ingénierie.
Accès à des formations pour les élus
et leurs services.



DES IMPACTS APPRÉCIÉS ET VALORISÉS

Valorisation et communication des actions
réalisées et de la transformation du territoire
à l'échelle locale et nationale.
Appui pour mesurer l'impact du projet
sur le territoire.

UN RÉSEAU POUR S'INSPIRER ET AFFINER SES IDÉES

Le club des petites villes : évènements, outils,
retours d'expérience, partages entre élus.
Financement de diagnostics et d'études.
Et pour les communes volontaires, des projets
de recherche-action.

DES FINANCEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Accès à la liste des aides financières disponibles.
Aide pour passer les marchés publics et trouver
des porteurs de solutions.
Information et appui pour répondre aux appels
à projets.
Leviers du plan de relance.

Les 5 objectifs qui guident l'action de l'Etat et de ses partenaires dans Petites villes de demain

1. **Partir des territoires et de leur projet.** L'Etat n'impose pas sa vision : il se met en situation d'accompagner au mieux la stratégie globale et multithématique définie par la collectivité entre les acteurs économiques, les collectivités territoriales et l'Etat. Elle prendra la forme d'une opération de revitalisation du territoire (ORT). En cela, l'Etat fait confiance à l'inventivité, à la capacité et à l'ambition des élus pour leur territoire.
2. **Apporter une réponse sur-mesure.** Il ne s'agit pas de faire partout la même chose, mais bien d'apporter une réponse aux problèmes rencontrés par chaque territoire. C'est la différenciation, qui permet de reconnaître les enjeux propres à chaque territoire et d'ajuster les réponses que l'Etat et ses partenaires financeurs (ministères, Banque des territoires, Anah, Cerema, ADEME...) apportent au regard de ces situations et besoins spécifiques.
3. **Mobiliser davantage de moyens et rechercher des formes nouvelles d'intervention.** Petites villes de demain diversifie les moyens d'accompagnement proposés, concentre les ressources des partenaires nationaux (en particulier sur le volet ingénierie et mise en réseau) et permet aux préfets, délégués territoriaux de l'ANCT, d'être facilitateurs, au côté des porteurs de projets.
4. **Combiner approche nationale et locale.** L'Etat tient compte de ce qui existe déjà, car beaucoup de collectivités (région, département...) ont déjà développé des actions d'accompagnement des communes. Partout où de tels dispositifs ont été développés, l'Etat en tient compte : Petites villes de demain est un programme intégrateur, qui a vocation à articuler l'offre nationale et locale.
5. **Se donner du temps.** 6 ans à compter du renouvellement municipal, à partir d'une vision globale et d'un engagement partenarial dans la durée, au travers de contrats intégrateurs communs : les actions Petites villes de demain contribuent directement aux Contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Un programme décliné en **3 piliers** pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation

L'offre de services du programme rassemble les outils et expertises apportés par l'ensemble des partenaires nationaux, régionaux et départementaux, en soutien des projets de territoire conçus et portés par les communes et les intercommunalités.





Pilier 1

L'appui global en ingénierie

Le **soutien en ingénierie**, coordonné par le délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, donne aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes des collectivités, la mobilisation des acteurs locaux de l'ingénierie, ou encore le financement d'études (diagnostics, ingénierie financière et juridique) et de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pourront accompagner les collectivités tant sur le plan stratégique que sur des actions opérationnelles (montage opérationnel, suivi et conduite d'opérations...).

Retrouvez toutes les aides en ligne : <https://petitesvillesdedemain.aides-territoires.beta.gouv.fr/>





Pilier 1

Focus sur le chef de projet

Une des mesures phares du programme est le co-financement de postes de chef de projet Petites villes de demain qui assure le pilotage et l'animation du projet territorial de revitalisation.

Le rôle du chef de projet

Le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation. Il a pour principales missions de :

- participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation ;
- mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel dont la stratégie habitat et conduire le programme d'actions défini dans l'OPAH-RU¹
- organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires ;
- contribuer à la mise en réseau nationale et locale.

L'offre de services

- **Recrutement**

La direction du programme a développé des outils clés en main pour faciliter le recrutement d'un chef de projet :

- un modèle de fiche de poste chef de projet ;
- une plateforme de recrutement (<https://petitesvillesdedemain.chefsdeprojet.anct.gouv.fr/>);
- la possibilité de mobiliser l'APEC pour bénéficier d'une aide au recrutement.

- **Financement**

Les collectivités peuvent bénéficier d'un co-financement à 75% pour un poste de chef de projet dédié à la démarche locale de revitalisation. Cette offre est portée par l'ANCT et la Banque des territoires, et dans certains cas l'Anah. La procédure de demande de subvention et d'instruction est déconcentrée, et le dépôt des demandes de subvention se fait via un portail unique (<https://petitesvillesdedemain.aides-territoires.beta.gouv.fr/f17a-beneficier-du-co-financement-dun-poste-de-che/>).

- **Formation et mise en réseau**

Dans le cadre du Club Petites villes de demain, un parcours de formation est proposé aux chefs de projet, afin que ceux-ci puissent mieux connaître leur écosystème et mobiliser les outils les mieux adaptés au contexte local, pour assurer dans les meilleures conditions leur rôle d'ensemblier et d'animateur de la démarche de revitalisation. Ce parcours comprend deux volets. D'une part, un socle initial de 3 jours coordonné par le Cerema est ouvert gratuitement à tous les chefs de projet ainsi qu'aux élus et partenaires du programme. Un approfondissement en présentiel est notamment proposé par la Banque des territoires. D'autre part, des modules complémentaires, dont certains sont qualifiants, sont proposés par de nombreux partenaires du programme, dans une logique de parcours à la carte.

¹ Lorsque la convention comporte un volet Habitat valant OPAH-RU et que le chef de projet bénéficie d'un financement de l'Anah.



Pilier 2

Des financements sur des mesures thématiques ciblées

Des financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place permettent ainsi à l'État et à ses partenaires d'apporter une réponse précise à chaque besoin spécifique.

Petites villes de demain comprend d'ores et déjà plus d'une centaine de mesures d'accompagnement, qui seront progressivement enrichies de nouvelles contributions des partenaires locaux et nationaux du programme et des nouveaux besoins identifiés. Retrouvez-les sur notre page dédiée :

<https://petitesvillessdedemain.aides-territoires.beta.gouv.fr/>



Parmi les principaux apports du programme dont peuvent bénéficier les collectivités incluses dans Petites villes de demain, on peut notamment citer :

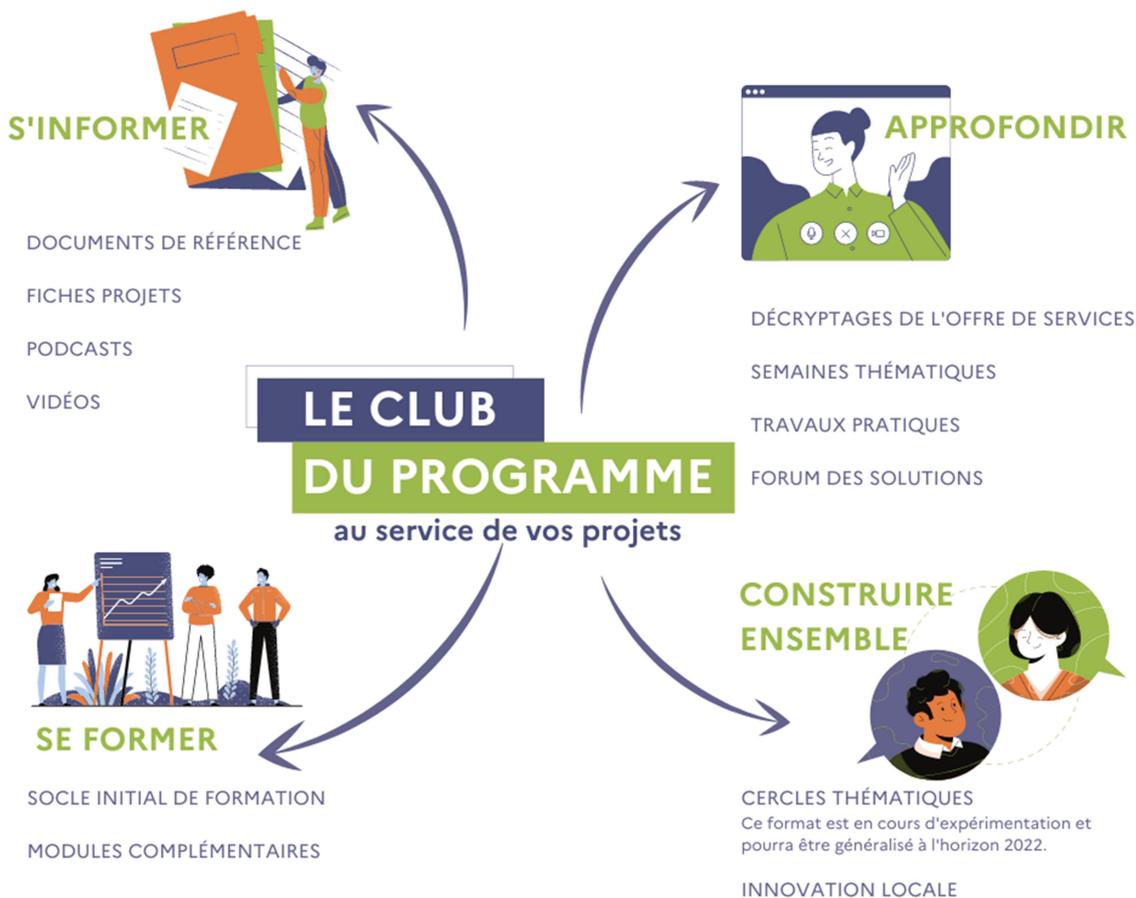
- **la prise en charge d'une partie du déficit d'opération pour les projets de reconversion de friches urbaines, commerciales et industrielles**, pour réaménager des terrains déjà artificialisés dans le cadre du fonds friche piloté par le ministère de la transition écologique et l'ADEME ;
- **la possibilité de bénéficier des réductions fiscales pour les travaux dans l'immobilier ancien** (dispositif Denormandie), dans le cadre d'une opération de revitalisation de territoire ;
- **le Fonds de restructuration des locaux d'activité** : mis en place dans le cadre de France Relance, ce fonds de restructuration des locaux d'activité porté par l'ANCT devrait permettre la restructuration de près de 6 000 locaux d'activités sur les cinq années à venir. Les opérations situées dans les territoires fragiles, dont les Petites villes de demain, seront financées en priorité ;
- **la création de 800 maisons France Services d'ici 2022** dans les communes du programme. France Services est un modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. Aujourd'hui, 1 123 lieux ont déjà été labellisés ;
- **la création de 100 Fabriques du territoire**, tiers-lieux regroupant des services liés au numérique (télétravail, ateliers partagés...) profitant à l'ensemble du territoire ;
- **le déploiement de Micro-Folies**, musées numériques et plateformes culturelles au service des territoires, dans les communes et EPCI du programme (dispositif de politique culturelle innovant hors les murs porté par le ministère de la Culture, coordonné par l'Établissement public du parc et de la grande Halle de la Villette (EPPGHV)) ;
- **les aides financières et l'accompagnement de la Fondation du Patrimoine** pour accélérer la rénovation du patrimoine non classé en lien avec les architectes des Bâtiments de France ;
- **le financement possible d'investissements structurants** au titre de la DSIL et de la DETR dans le cadre des CRTE.



Pilier 3

L'accès à un réseau grâce au Club Petites villes de demain

L'accès à un réseau grâce au Club Petites villes de demain permet le partage d'expérience et la montée en compétence des bénéficiaires, là où l'ingénierie et l'appui thématique viennent leur apporter des outils concrets pour mettre en œuvre le projet de revitalisation. Le Club permet aux équipes locales (élu et chef de projet) de se saisir de sujets et de découvrir des thématiques qui nourriront leur réflexion et leur projet de territoire.



Pour en savoir plus : <http://petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr>



Le réseau est une véritable force qui permet à nos communes de bénéficier de ressources et d'ingénierie qui nous aident à monter des projets structurants.

Guirec Arhant, maire de Tréguier (22)

2

De la conception du projet à la réalisation des actions

Le programme Petites villes de demain a vocation à accompagner la création et/ou le renforcement de projets de territoires visant à améliorer la qualité de vie des habitants, pour des territoires dynamiques et engagés dans la transition écologique.

Ainsi, dans le cadre du programme, le projet de territoire s'inscrit dans le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

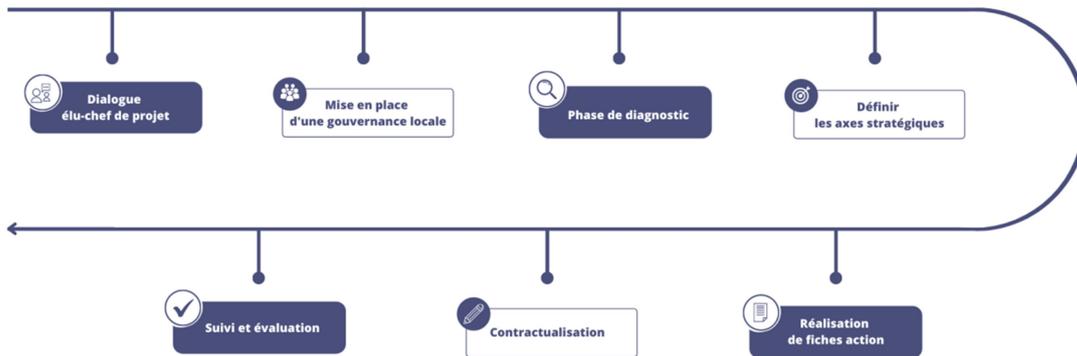
Deux étapes jalonnent le programme :

- la signature d'une **convention d'adhésion** qui acte l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain. La convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. La signature de la convention d'adhésion permet de bénéficier des premières aides et d'engager l'élaboration (ou la consolidation) du projet de territoire et le déclenchement des co-financements du poste de chef de projet. Les premières actions concrètes peuvent également démarrer, formalisées sous la forme d'un plan d'action (sur la base du modèle de fiche action figurant en annexe).
- la signature d'une **convention-cadre**, qui formalise le projet de territoire et vaut ORT, et qui permet, sur la base d'un diagnostic, d'une stratégie de revitalisation et d'un plan d'actions, de mobiliser les moyens des différents partenaires. Cette convention doit être signée dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion.

Si la convention vaut ORT et OPAH / OPAH-RU, les enjeux et la stratégie relatifs à l'habitat privé devront être précisés conformément aux dispositions de la circulaire du 4 février 2019 relative à l'accompagnement par l'Etat des projets d'aménagement des territoires.



Les grandes étapes du programme



1. Dialogue élu et chef de projet

En étroite collaboration avec l'exécutif de la commune et de l'intercommunalité, **le chef de projet conduit l'élaboration d'une stratégie globale et opérationnelle** visant à améliorer la qualité de vie des habitants et à accompagner le territoire dans sa transition écologique en prenant en compte ses besoins spécifiques. Il en assure la concrétisation en pilotant la mise en œuvre du plan d'actions qui en découle, avec les partenaires.

2. Mise en place d'une gouvernance locale

Petites villes de demain obéit à une logique déconcentrée et décentralisée : **c'est au niveau local que sont élaborés et validés les soutiens aux projets, dans le respect des règles de gestion des partenaires.**

Il est demandé aux collectivités de mettre en place deux types d'organisation au niveau local :

- **Un comité de projet** : c'est le comité de pilotage au niveau intercommunal. Il valide la stratégie d'action et les documents, permet aux acteurs de se coordonner et pilote l'avancement du projet.

Sous la **présidence des élus**, il réunit périodiquement les signataires de la convention d'adhésion : représentants de la ou des commune(s) bénéficiaire(s) et de l'intercommunalité (élus, chef de projet, services), le Préfet de département, avec les services techniques mobilisés, ainsi que les représentants désignés par les financeurs. En fonction des configurations locales, ce comité inclura tout autre acteur local pertinent et engagé dans le projet de revitalisation, de manière permanente ou suivant les ordres du jour (notamment Chambres consulaires, associations et représentants des commerçants, établissements publics, investisseurs locaux, acteurs immobiliers, etc.).

Des « comités participatifs » représentant les habitants des territoires concernés pourront être mobilisés pour accompagner la co-construction du projet, notamment en recueillant les propositions et avis de la population et des acteurs de la société civile (associations, entreprises, etc.) dans sa conception et son déploiement.

Lorsque les communes et EPCI ont déjà mis en place une instance de pilotage dans le cadre de dispositifs locaux de soutien à la revitalisation, ces dernières pourront s'appuyer sur cette instance qui tiendra alors lieu de Comité de projet Petites villes de demain (et élargir sa composition au besoin pour intégrer l'ensemble des partenaires signataires de la convention).

Les acteurs associés à la gouvernance locale sont a minima :

- les exécutifs de la commune et de l'intercommunalité (EPCI) ;
- le chef de projet Petites Villes de Demain ;
- le préfet de département, délégué territorial de l'ANCT, ou son représentant ;
- les autres signataires de la convention d'adhésion.

Suivant les configurations locales, pourront également être associés :

- les partenaires associés au programme : agences, chambres consulaires, établissements publics, etc. ;
 - les organismes de logement social intervenant sur la commune ;
 - des acteurs privés et associations pouvant être impliqués dans le projet ;
 - des « comités participatifs » représentant les habitants ;
 - tout autre acteur local jugé pertinent.
- **Une équipe - projet** : sous la supervision du chef de projet, elle assure la mise en œuvre du projet à mener (le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations), la maîtrise d'ouvrage de certaines actions et la coordination des maîtres d'ouvrage pour d'autres actions. Elle regroupe les différents acteurs techniques du projet (chef de projet, services techniques municipaux et intercommunaux) et anime les réunions / comités techniques thématiques. Cette équipe s'appuie sur les experts techniques mobilisés au sein des services déconcentrés de l'Etat et des partenaires.

3. Phase de diagnostic

La réalisation d'une phase de diagnostic est un moment clef de mobilisation de l'ensemble des acteurs. Elle résume les principales caractéristiques du territoire et les enjeux auxquels le programme Petites ville de demain pourra répondre. Elle vise à identifier les processus localement à l'œuvre dans la dévitalisation du territoire pour identifier les leviers d'action.

Ce diagnostic est bien entendu spécifique à chaque territoire en fonction de son histoire, de ses forces, ses faiblesses et ses potentialités, la géographie de ses acteurs locaux, son potentiel économique, mais aussi ses dépendances, ses menaces et ses vulnérabilités. Le diagnostic s'appuiera en tant que de besoin sur les documents d'urbanisme et de planification déjà existants (SCOT, PLUI, SPR, PCAET, PAT...).

Le diagnostic peut s'appuyer par exemple sur :

- **des données quantitatives et qualitatives existantes** (Insee, Observatoires des territoires, DGF, DATAVIZ PVD, portail l'environnement en France, observatoires régionaux, les données "Parc Potentiellement indigne" (PPPI) ou fiches de synthèse du parc privé de l'Anah ...) sur le territoire, en particulier sur les informations concernant l'emploi, l'offre de mobilité, le bâti, l'économie, etc ;
- **une ou des cartographies** illustrant les différentes problématiques ;
- **une expertise architecturale, urbanistique et/ou paysagère** ;
- **une synthèse des démarches stratégiques** engagées (les projets existants aux différents niveaux territoriaux et les contractualisations passées) ;
- **l'identification d'initiatives structurantes**, publiques comme privées, sur le territoire.
- Ou nécessiter la conduite d'études spécifiques qui peuvent faire l'objet de financements dans le cadre du programme.

4. Définir les axes stratégiques

Sur la base du diagnostic, il convient de **déterminer un projet partagé et cohérent du territoire** au regard de ses priorités, avec une approche transversale et intégratrice des enjeux. Le projet territorial pourra évoluer et être complété.

Les axes stratégiques doivent prendre en compte :

- les priorités et enjeux du territoire (habitat, vacance commerciale, implantation de services publics, emploi...);
- les orientations du contrat de relance et transition écologique dans lequel le territoire s'inscrit ;
- des objectifs transversaux de transition écologique et de cohésion territoriale ;
- les secteurs stratégiques et d'intervention prioritaires dans la perspective d'établir le périmètre de l'ORT.

Chaque axe stratégique comprend :

- une description des enjeux auxquels cet axe répondra, et des partenaires mobilisés ;
- des indicateurs de mise en œuvre et de résultat ;
- La précision de l'échelle concernée s'il y a lieu.

5. Etablir un plan d'action opérationnel

A partir des axes stratégiques définis, la collectivité, des acteurs territoriaux et les partenaires établissent **un plan d'action opérationnel** en identifiant des projets à soutenir et à mettre en œuvre sur le territoire. Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions.

Il définit le ou les périmètres en fonction des thématiques, le programme global, un calendrier prévisionnel et la maquette financière correspondante.

6. Réaliser des fiches d'action

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans **des "fiches action"**, **rassemblées dans le plan d'action** qui est évolutif, et examinée en comité de projet. Elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

Concrètement, chaque opération est précisée dans une « fiche action » (modèle en annexe et disponible sur le [site Petites villes de demain](#))

A noter ! Une fois la convention d'adhésion signée, et de manière concomitante à la préparation du projet de territoire, les communes sont invitées à lancer sans attendre les actions jugées nécessaires par le comité de projet : ces actions sont formalisées sous forme de fiches action, et alimenteront le plan d'action global, ainsi que le Contrat de relance et de transition écologique.

7. La contractualisation

Petites villes de demain est un programme pluriannuel et global. Il permet une accélération et un renforcement des actions planifiées et menées dans le cadre de contractualisations territoriales, et en particulier les Opérations de revitalisation de territoire (ORT) et des Contrat de Relance et de Transition écologique (CRTE). Ainsi, la convention Petites villes de demain ne constitue pas un outil de contractualisation supplémentaire, mais vient enrichir, et le cas échéant, initier la contractualisation entre l'Etat et la collectivité.

Pour les communes et intercommunalités bénéficiaires et leur EPCI, la démarche d'accompagnement donne lieu à **la signature d'une convention d'adhésion, puis à la signature d'une convention-cadre, valant opération de revitalisation du territoire (ORT)**. Signée par la (ou les) commune(s) bénéficiaire(s) du programme, la ville principale de l'EPCI, et l'EPCI, l'Etat, les collectivités locales qui le souhaitent (régions, départements) et les partenaires associés au programme, et éventuellement la Banque des territoires, cette convention-cadre acte les engagements respectifs des partenaires. Un canevas de cette convention-cadre est disponible en annexe et sur le site Petites villes de demain (<http://petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr>).

8. Le suivi et l'évaluation

Le suivi permet de **suivre l'exécution des actions destinées à la mise en œuvre du projet**. Il s'agit d'un processus continu de collecte de données qui doit être suffisamment simple pour être durable dans le temps.

Une boîte à outils relative à l'évaluation locale de la démarche est en cours de constitution.

3

Une offre de service partenariale

L'ANCT, pilote du programme

Petites villes de demain est un programme partenarial et porteur d'innovations. Il est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qui anime au niveau national le collectif de financeurs (ministères, Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe) et de partenaires dans l'action. Les préfets de département, délégués territoriaux de l'ANCT, pilote au niveau local le programme et accompagne les élus.

L'ANCT : partenaire des collectivités

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est un partenaire pour les collectivités locales qu'elle accompagne dans leurs projets de territoire. Elle anime des programmes nationaux comme France Services, Action Cœur de ville, Petites villes de demain, France Très Haut Débit... L'ANCT développe également une offre de services sur mesure en matière d'ingénierie de projet, avec une approche « cousue main » pour répondre au plus près aux besoins spécifiques et locaux.

Au sein de la direction générale déléguée Territoires et Ruralités de l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires, la direction Petites villes de demain pilote le programme et intervient en soutien des services déconcentrés de l'Etat pour la mise en œuvre opérationnelle dans les territoires, à travers un appui à l'ingénierie, la coordination des partenaires, la mise en réseau et l'animation des acteurs Petites villes de demain.

La direction du programme s'appuie sur un comité de pilotage national, présidé par la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales qui réunit les partenaires financeurs nationaux du Programme, ainsi que des représentants des partenaires locaux.

Pour en savoir plus : Retrouvez les points de contacts dans les territoires grâce à l'annuaire en ligne des délégués territoriaux de l'Agence :

https://anct-carto.github.io/annuaire_delegues_anct/

Les partenaires financiers du programme

Aux côtés des élus des communes Petites villes de demain et de leurs EPCI, les partenaires financiers se mobilisent dans le cadre du programme :

- **Ministères** : ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ministère de la Transition écologique, ministère de la Culture, ministère des Outre-mer, ministère de l'Economie, des finances et de la relance, ministère de la Santé et des solidarités, ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ministère du Logement.
- **La Banque des territoires** propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales. Elle apporte également des modalités de soutien à l'ingénierie des collectivités et des sessions de formation.
- **L'Agence Nationale de l'habitat** en tant que partenaire des collectivités territoriales pour des opérations programmées (Opah), des programmes ciblés (PIG), des actions relatives à la lutte contre l'habitat indigne (aux collectivités ou aux particuliers) et opérateur de l'Etat dans la mise en œuvre de plans nationaux accorde un certain nombre d'aides financières.
- **Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)** appuie le déploiement du programme à travers la coordination d'un parcours de formation partenarial dédié aux chefs de projets et élus référents des Petites villes ainsi que par l'accompagnement individualisé des projets des collectivités dans ses domaines d'expertises.
- **L'ADEME** appuie le déploiement du programme par des aides ciblées à l'ingénierie ou à l'investissement dans des opérations conformes à ses missions et à ses capacités budgétaires, à l'échelle des EPCI, PETR ou des syndicats d'énergie ou de déchets (exemple des Conseillers en énergie partagée-CEP).

Les autres partenaires:

- **Les Départements et les Régions**, en fonction de leurs politiques propres
- **L'Union européenne** : certains fonds structurels européens peuvent intervenir dans le financement d'actions spécifiques notamment le Fonds de développement économique régional, le Fonds social européen (FSE), le programme LEADER...

Les partenaires dans l'action

Le dispositif Petites villes de demain permet également et encourage la mobilisation de « partenaires dans l'action » comme les associations d'élus et en particulier l'APVF (Association des petites villes de France), des acteurs institutionnels locaux reliés à des réseaux nationaux (chambres consulaires, établissements publics fonciers, agences d'urbanismes etc.) et de toutes les organisations, publiques ou privées, œuvrant au service de la vitalité de leur territoire (associations locales, Conseil d'architecture, d'urbanisme et l'environnement, etc.).

Pour découvrir l'ensemble de nos partenaires : rendez-vous sur la page Internet Petites villes de demain (<https://petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr>)

POUR S'INFORMER

ET SUIVRE L'ACTUALITÉ



Lettre d'information

➔ <http://urlr.me/qvRYJ>



Chaîne Youtube

➔ <https://www.youtube.com/c/Petitesvillesdedemain>



Site internet

➔ <http://petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr>



Page LinkedIn

➔ <https://www.linkedin.com/showcase/anct-petites-villes-de-demain/>

#PetitesVillesdeDemain

ANNEXES

Annexe 1 : Modèle de fiche action

Annexe 2 : Canevas Convention cadre

Annexe 3 : Modèle de maquette financière annuelle



Retrouvez les annexes téléchargeables sur :

<http://petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr>

« Ce guide a été conçu pour permettre aux élus et aux chefs de projet de mieux appréhender l'offre d'accompagnement en fonction des besoins et enjeux spécifiques des collectivités. Enrichie pour cette nouvelle édition, il donne des clés de compréhension concrètes pour connaître l'ensemble des leviers mobilisables pour réussir son projet de territoire basées sur une méthode sur-mesure et de co-construction. Après un an de déploiement, grâce à la mobilisation des élus, de l'ANCT et de nos partenaires, je me réjouis de constater sur le terrain des premiers résultats encourageants. Les retours positifs des élus sur le programme nous invitent à poursuivre nos actions pour soutenir les territoires dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets. »

Juliette Auricoste

Directrice du programme Petites villes de demain

Rédactrice en chef : Juliette Auricoste

Rédaction : Marie-Caroline Gaillard - Pierre Jarlier – Emmanuelle Le Bris

**Contribution : Franck Chaigneau - Mathilde Fraisse - Julia Gartner-Negrin - Charline Nennig -
Raphaèle Ratto - Romain Siaud - Héroïse Thibault - Véronique Tirant**

ANCT - Octobre 2021